

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/DS1/3

31 mars 1995

(95-0776)

Original: anglais

MALAISIE - PROHIBITION DES IMPORTATIONS DE POLYETHYLENE ET DE POLYPROPYLENE

Communication de la Malaisie

La Mission permanente de la Malaisie a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, en date du 29 mars 1995, en lui demandant de bien vouloir la distribuer à tous les Membres de l'OMC.

Le gouvernement malaisien a modifié le 23 mars 1995 son régime de licences d'importation pour le polypropylène (code du SH: 3902.10.300 et 3902.30.000) et pour le polyéthylène (code du SH: 3901.10.000 et 3901.20.000) de façon à le transformer en régime de licences automatiques. Le régime de licences d'importation automatiques a pour objet de permettre la collecte de données et de statistiques.

Les licences seront accordées sans restriction à tous les importateurs de bonne foi (négociants et fabricants) remplissant les conditions requises pour demander une licence d'importation. Elles seront délivrées pour les importations en régime NPF. Le Ministère du commerce extérieur et de l'industrie est l'autorité compétente pour la délivrance des licences d'importation. Le régime de licences d'importation automatiques sera réexaminé en avril 1996.